

# Gazette de Lausanne

## ET JOURNAL SUISSE.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

30 fr. — par an pour la SUISSE  
 10 » 50 pour 6 mois id.  
 5 » 50 pour 3 mois id.

**LA GAZETTE DE LAUSANNE PARAÎT SIX FOIS PAR SEMAINE**

Soit tous les jours excepté le dimanche.

Pour abonnements et avis, adresser lettres et argent FRANCO  
 au Bureau de la GAZETTE DE LAUSANNE, rue du Pré, 33.

**PRIX DES ANNONCES :**

20 centimes la ligne  
**AUCUN AVIS NE SERA PUBLIÉ**  
 avant le paiement du  
 prix d'insertion.

**Observations météorologiques de Lausanne**  
 ALTITUDE : 513 mètres

1870 AVRIL	TEMPÉRATURE		A MIDI			Eau tombée en 24 h.
	Minimum	Maximum	Barom.	Vent	Ciel	
11	102,5	114,9	719,6	SE faible	Nuag., sol.	3,7 P.

Le thermomètre indique 100 pour 0; — 200 pour eau bouillante.

**PRIX DES ANNONCES :**

Pour la Suisse, 20 centimes la ligne ou son espace; pour l'étranger 25 cent., 2 sgr. 7 kr.  
 Les annonces sont reçues chez MM. HAASEN-STEIN et VOGLER (Agence à Lausanne, place St-François, 8) ou à GENEVE, Bâle, Zurich, Saint-Gall, Francfort-s-M., Stuttgart, Leipzig, Dresde, Cologne, Hambourg, Berlin, Breslau et Vienne.

Lausanne, 13 avril.

### CONFÉDÉRATION SUISSE

Le département fédéral des postes, se rendant au vœu du public, a décidé l'introduction d'enveloppes de lettres affranchies sur lesquelles la raison de commerce de l'expéditeur ou autre indication se trouveront marquées. La monnaie est autorisée, moyennant dédommagement des frais, à livrer de ces enveloppes au public et à recevoir les commandes.

Il résulte de divers rapports parvenus au gouvernement des Grisons que la claudication a pris de grandes proportions dans toute l'Italie du Nord. Comme l'état sanitaire du bétail de la Lombardie est d'une haute gravité pour les populations grisonnes, le gouvernement de ce canton désire obtenir des renseignements positifs sur l'épizootie et sur les mesures prises à cet égard. Le Conseil fédéral charge le ministre suisse à Florence de prendre les informations nécessaires.

Voici le résultat de la votation sur la question posée par le comité central de la Société suisse des carabiniers. Ont pris part à la votation, 2940 membres. Se sont prononcés pour une seconde distance, 2107 contre 833; pour fixer

**Feuilleton de la Gazette de Lausanne.**

### UNE AMIE DE PENSION

PAR M<sup>me</sup> MIE D'AGHONNE

Son père venait enfin de partir avec une autre troupe quelconque, pour quelque pays imaginaire, puisqu'on rêvait d'y faire fortune. De ce côté-là, elle était un peu tranquille, mais elle était si lasse et si complètement à bout de forces, qu'à peine un mois se fut-il écoulé qu'elle se sentit incapable de rester assise sur une chaise, et la plus légère broderie semblait un poids insupportable à ses mains affaiblies.

— Restez au lit, lui dit la maîtresse; et force lui fut en effet de regagner sa mansarde et de se coucher. On montait le soir chez elle, on y entrait aussi le matin pour lui porter les objets de première nécessité à l'existence; mais néanmoins elle se sentait tous les jours plus faible et plus malade, et les soins qu'on lui donnait ainsi en courant n'étaient, certes, point de nature à lui aider à se remettre promptement.

— Je ne puis pourtant pas mourir ainsi toute seule, se disait-elle, en songeant tristement à sa situation qui n'avait en effet rien de brillant ni de gai.

Qui puis-je appeler près de moi? Je ne connais personne. Dans la condition où je suis maintenant, pas une ouvrière

cette distance à 1000 pieds, 1564 voix, pour 1200 pieds, 1089; ainsi en faveur de la seconde distance de 1000 pieds une majorité de 475 voix. Se sont prononcés pour la révision des statuts, 2375 membres contre 537; pour une révision immédiate, 1169; pour le renvoi de la votation sur les statuts révisés à l'assemblée générale des tireurs (Schutzengemeinde), à Zurich, 1547; il a donc été décidé à une majorité de 378 voix de procéder à une révision des statuts, mais de ne voter sur cette révision qu'en 1871, à Zurich.

Le comité central de la Société suisse des typographes propose aux sections de tenir l'assemblée générale à Munster plutôt qu'à Zurich, afin de pouvoir y célébrer en même temps le 400<sup>me</sup> jubilé de l'imprimerie. Munster, dans le canton de Lucerne, est considéré comme le berceau de l'art typographique en Suisse. Un chanoine, du nom d'Elias von Laufen établit, en 1470, dans le couvent du lieu, une petite imprimerie, au succès de laquelle un savant de ce temps-là, Ulrich Gehring, qui avait été maître ès-arts à Bâle, contribua grandement. Gehring se rendit ensuite à Paris où il fonda la première imprimerie qui ait existé dans la grande ville. Bâle, qui s'occupait alors de magie noire, prétendit au premier rang de l'invention que Munster revendiquait pour lui seul, mais il fut prouvé plus tard par des dates et des inscriptions authentiques que les droits de Munster étaient incontestables.

**Fribourg.** — Le testament de M. Antoine Schneuwly, receveur-général, est aujourd'hui connu. Le défunt a disposé de sa jolie fortune, acquise par un travail infatigable et une sévère économie, en faveur des institutions publiques suivantes :

- 1° 3,000 fr. à la ville de Fribourg pour être employés à l'instruction primaire;
- 2° 3,000 fr. au fonds des pauvres;
- 3° 3,000 fr. à l'hospice cantonal;
- 4° 3,000 fr. à l'Orphelinat;
- 5° L'Etat de Fribourg est institué héritier.

Cette dernière partie de la fortune du défunt doit être consacrée à l'école industrielle du collège St-Michel.

La jouissance de la fortune entière du testateur est réservée à des parents.

— La ville de Fribourg vient de perdre un fabricant dont le nom était devenu célèbre dans le monde industriel, et notamment dans cette Angleterre où l'on sait si bien accueillir et apprécier les hommes et leurs œuvres.

M. Théodore Daguët, de Fribourg, fabricant de verres optiques, vient de mourir à l'âge de 76 ans.

n'est mon amie, je ne suis l'amie d'aucune d'elles. Tant que j'ai été bien portante, je me suis tenue éloignée de personnes que je ne connaissais pas; elles ne viendront pas à mon appel; et puis les pauvres filles, leur temps est pris comme le mien l'était, c'est leur seule richesse, il faut travailler tous les jours pour manger quotidiennement.

Parmi les amis de mon père, pas un ne m'est assez sympathique pour que je veuille lui devoir quelque chose; puis, me l'avouerai-je à moi-même! ils me font peur, je me sens mal à l'aise avec eux, ils plaisantent de tout et de tous; ils ne sont point méchants pourtant, mais j'aimerais réellement mieux mourir toute seule que de les appeler, sans compter qu'ils pourraient bien n'avoir pas le temps de venir, pauvres gens! N'est pas charitable qui veut parmi les malheureux.

Allons au hasard, dit-elle, et que Dieu me guide. Elle voyait bien voltiger au-devant de sa pensée quelques visages d'hommes jeunes qui avaient poursuivi la pauvre ouvrière de leurs séductions.

Lilas se souvint alors d'un homme jeune et charmant entre tous qui l'avait suivie souvent, qui avait employé, pour arriver jusqu'à elle, les mille et un moyens qui sont à la portée des hommes jeunes, riches et désœuvrés.

Cet homme avait toujours su garder vis-à-vis de Lilas, même en la poursuivant, une allure demi-respectueuse et caressante, cette allure des gentilshommes de la vieille aristocratie qui savent conserver en toute occasion des formes qui feraient presque excuser le but qu'ils poursuivent.

Lilas n'y avait fait, pour ainsi dire, aucune attention jusqu'à cette mauvaise heure; ce souvenir, pas plus que celui

M. Daguët laisse un fils à qui il aura sans doute transmis les secrets de sa fabrication.

**Genève, 9 avril.** (Corresp. part. de la GAZETTE). — Le journal le *Réformiste* continue, avec une louable persévérance, la campagne toute pacifique qu'il a entreprise pour rendre à nos opérations électorales leur dignité et leur liberté, et pour en faire les instruments ou les organes véritables de la justice. Le dernier numéro contient un article signé A. Roget, et qui fait le plus grand honneur aux tendances généreuses et libérales de l'auteur. M. Roget démontre fort bien que les réformistes ne se proposent pas pour but de dissoudre les partis existants, mais qu'ils veulent assurer à chaque parti une représentation équitable et extirper l'exclusivisme, qui est sans contredit la plaie de notre vie politique. Dans tout Etat fondé sur le suffrage universel, les principes formulés par M. Roget devraient servir de base et de règle à la politique; c'est au moyen de ces principes largement appliqués, qu'on peut aspirer à réaliser la justice en matière électorale. Les idées de M. Roget étant applicables à tout pays libre, permettez-moi de citer textuellement quelques passages de l'article du *Réformiste* :

« Les réformistes, tout en se rattachant à un parti, recherchent, pour celui qu'ils ont embrassé, une majorité qui ne soit point hors de proportion avec le nombre réel de ses adhérents. Mais ils répudient une représentation exagérée qui frustre des concitoyens de leurs droits légitimes, fausse la manifestation de la volonté populaire, et rend la démocratie incomplète et boiteuse. Les réformistes acceptent les partis, ils se réjouissent de leur activité, assistent avec intérêt à leurs luttes et même s'y mêlent, mais à la condition que la marche des partis soit toujours rectifiée et modérée par l'idée de justice. Les partis sont utiles à la chose publique tant qu'ils respectent le droit des autres, ils deviennent une cause d'affaiblissement et de marasmes dès qu'ils proscrivent tout ce qui ne ploie pas sous leur loi, dès qu'ils se substituent à la nation. »

Ne croyez pas que l'Association pour la liberté électorale s'en tienne à de vagues et stériles déclarations; aux préceptes, elle veut joindre l'action; c'est ainsi qu'elle a décidé, dans une de ses dernières séances, qu'elle se réunirait tous les vendredis d'ici à l'élection municipale. Dans une réunion qui a eu lieu vendredi passé, la discussion a roulé sur les démarches à faire pour amener une entente complète ou partielle entre les partis, ainsi que sur le colportage des listes et les moyens de le faire cesser. Vous pouvez juger par là que l'Association prend réellement son mandat au sérieux, et qu'elle introduit dans le jeu de nos institutions et dans la politique militante un élément nouveau avec lequel les par-

de tant d'autres, ne s'était présenté à son esprit comme un entraînement avec lequel il lui faudrait lutter; elle n'avait jamais mis dans les choses possibles qu'elle pouvait faiblir un instant; et jamais non plus, avant cette frayeur en face de son abandon, de la misère et de la maladie, l'image de cet homme n'avait hanté son esprit.

Mais il est de terribles instants dans la vie de certaines femmes; la misère est lourde à porter pour les natures fières et distinguées. La souffrance physique abat parfois les esprits les plus forts, les consciences les plus droites.

Lilas avait peur, réellement peur: la fièvre agitait tout son corps de tremblements nerveux, un petit frisson faisait claquer ses dents les unes contre les autres; elle aurait peut-être faibli s'il avait été là; s'il lui avait tendu les bras, elle s'y fût, à coup sûr, laissée aller, car souffrir seule c'est deux fois souffrir pour une femme, et Lilas était seule depuis bien longtemps.

Mais tout cela ne fut qu'une mauvaise pensée qui dura juste le temps qu'elle mit à se traîner de son lit à une petite table en bois dans laquelle il y avait son livre de prières qu'elle prit à deux mains.

— Allons, répéta-t-elle, à la grâce de Dieu, que sa bonté me guide!

A chaque feuillet il y avait une de ces gravures religieuses, pieux souvenir que les jeunes filles échanget entre elles, aux fêtes de l'Eglise, en mettant au revers de l'image leur nom et quelques paroles affectueuses qui doivent rappeler l'amie dans les jours à venir.

« Que Dieu me guide! » avait dit Lilas, et après avoir



tis seront peut-être appelés à compter dans un avenir plus ou moins rapproché.

On m'assure à l'instant que le Conseil d'Etat sera prochainement nanti d'une pétition relative au tracé du chemin de fer d'Annemasse-Montb.illant; si mes renseignements sont exacts, les pétitionnaires demanderaient, dans l'intérêt du commerce genevois, que la gare ne soit pas placée sur les Tranchées, comme le veut le tracé adopté par le Conseil d'Etat, mais dans la proximité immédiate du quartier de Rive. J'aurai sans doute l'occasion de revenir sur cette pétition, si, comme je le présume, elle est prochainement soumise au Conseil d'Etat.

**Valais.** — Une magnifique aurore boréale a été observée à Monthey le 5 avril, vers neuf heures du soir, du côté du Léman. L'on supposait d'abord qu'un grand incendie dévorait Villeneuve; mais cet embrasement d'une partie du ciel changeant de place et se dirigeant vers la Savoie, dissipa les craintes et l'on eut la conviction qu'un beau phénomène se produisait en ce moment. La partie centrale, pareille à un de ces rayons de soleil qui profitent de l'anfractuosité d'une montagne pour se glisser dans la plaine, semblait entraîner la rouge lueur qui l'entourait. Cette colonne ardente variait de longueur ainsi que d'intensité. Pendant une demie heure tout le bassin du Léman semblait en feu. Enfin vers 9 1/2 heures le ciel reprit son aspect ordinaire.

Le même phénomène a été remarqué dans un très grand nombre de villes de la Suisse. A Genève, comme à Monthey, on croyait à un vaste incendie; les cloches ont sonné et deux pompes du hangard de Rive se sont mises en route.

La connexité qui existe entre les aurores boréales et les perturbations magnétiques n'est plus un secret pour la science; cependant nous croyons devoir reproduire la note suivante que nous trouvons dans les journaux de Paris: « Il s'est produit hier (mercredi) une perturbation magnétique sur les lignes télégraphiques. A partir de deux heures du soir, les fils à longue distance ont été parcourus par des courants atmosphériques d'une grande intensité. Il en est résulté un retard considérable dans l'échange des transmissions, principalement avec Munich, Francfort, Turin, Marseille, Toulouse et Bordeaux. Ce phénomène n'a disparu qu'à 6 heures du soir: depuis ce moment, l'état des lignes ne laisse rien à désirer. » (Gazette du Valais).

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

**France.** — Le motif de la retraite de M. de Buffet est très simple: M. Buffet n'a pas voulu admettre le droit d'appel direct de l'empereur au peuple sans l'intervention des deux Chambres.

Ainsi, le premier résultat de ce malheureux plébiscite a été de désagréger ce ministère qui, par son honnêteté et sa sincérité, avait groupé autour de lui les sympathies de tous ceux, — et ils constituent la majorité, — qui veulent des réformes libérales sans qu'il soit nécessaire de passer par les désordres d'une révolution.

Ce qu'il y a de fort regrettable, c'est que la question du plébiscite n'a pas, ainsi que le fait observer M. Guérout, la gravité qu'on lui attribue:

« Ce droit d'appel au peuple, qui est aujourd'hui, dit-il, le champ de bataille de la discussion, voilà dix-huit ans que l'empereur le possède sans en faire usage. Dans la période ascendante de son règne cette faculté pouvait offrir des dangers; aujourd'hui, nous la tenons pour assez inoffensive, sauf le cas de fautes graves de la part du Parlement. Toutefois, il faut bien le reconnaître, ce droit exor-

fait une croix du bout de son doigt amaigri et fluet sur la tranche du livre, elle introduisit son ongle rosé entre les feuillets; le livre s'ouvrit et elle lut le nom qui était tracé au dos de la pieuse image que le hasard avait choisie.

— C'est la Providence qui le veut, dit la jeune fille, quand elle eut remis chaque chose à sa place; c'était elle en effet que j'aimais la mieux à la pension; elle était ma petite fille et j'ai pris grand soin d'elle et de son éducation. Mais se souviendra-t-elle? murmura tristement la pauvre Lilas entre deux soupirs; elle est riche, elle est noble, elle est heureuse, elle a donc bien des raisons pour ne point conserver la mémoire du temps passé. A-t-on besoin de souvenirs quand le présent est beau?... Puis encore, au milieu de toutes les joies qui doivent l'entourer, trouvera-t-elle le temps de me répondre? quant à venir elle-même, je n'ose ni ne doit l'espérer.

Sans douter encore tout à fait, Lilas eut un triste sourire: quand on souffre, quand on est pauvre et seule, on a d'autant plus le droit de se méfier des autres que le présent et le passé sont là, enseignant terriblement l'avenir.

Elle écrivit pourtant, parce qu'elle était superstitieuse comme le sont en général les esprits qui ont beaucoup souffert et beaucoup vécu seuls, repliés sur eux-mêmes; ensuite parce qu'elle croyait avoir été guidée par une inspiration céleste qui lui montrait une espérance au milieu de sa misère.

(A suivre.)

bitant, on le laissait dormir oublié dans un article de la Constitution, et s'il n'avait pas été question d'une refonte de la dite Constitution, personne ne s'en serait souvenu. Mais du moment que la discussion s'en emparait, comment pouvait-on espérer qu'il soutiendrait l'examen?

Il en est du droit d'appel au peuple comme du droit divin; c'est parfait tant qu'on y croit. Aussitôt qu'on a cessé d'y croire et que la critique s'y met, il ne tient plus, ne résiste plus. Pourquoi l'empereur, à l'exclusion des deux Chambres, sans le concours de ses ministres, serait-il investi du droit d'appel au peuple? S'il n'est pas d'accord avec le Corps législatif et qu'il veuille en appeler au pays, n'a-t-il pas le droit de dissolution? Et si le pays lui renvoyait une Chambre animée des mêmes sentiments que celle qu'il vient de dissoudre, à quoi lui servirait le droit d'appel au peuple? Ne serait-il pas édifié d'avance? Que lui servirait d'aller chercher un second échec? Si, au contraire, dans de nouvelles élections, le corps électoral lui donnait raison, quel besoin aurait-il de recourir à son droit d'appel? Nous dirons du droit d'appel ce que nous disions de l'article 33: si ce n'est pas un instrument de coup d'Etat, il n'a pas de raison d'être; si c'est un instrument de coup d'Etat, on n'écrit pas ces choses-là dans la Constitution.

La logique a mis les esprits en face d'une disposition oubliée, mais en soi exorbitante. Chacun a suivi la pente de son esprit et de sa situation. Mais, nous le disons en toute assurance, la question n'est pas plus grosse qu'elle n'en a l'air. Il n'y a rien par-dessous. Le droit d'appel au peuple reste une thèse abstraite d'équilibre politique. Il ne contient rien de bon ni de mauvais. Toutes ces discussions sonnent creux; c'est un problème de mécanique transcendante, mais il n'en sortira ni le bonheur ni le malheur de la France. Pour que la discussion des formes politiques excite puissamment l'intérêt public, il faut que ces formes soient l'enveloppe de quelque idée féconde, de quelque grande passion.

Or, ici nous ne voyons rien de semblable. Que reste-t-il donc? Un labourage assez ingrat des champs stériles de la dialectique, beaucoup de subtilité byzantine et d'agitation dans le vide. Ajoutons-y le regret que le temps perdu à des solutions qui ne résoudront rien, ne soit pas plus utilement employé à l'étude des graves problèmes sociaux qui nous enveloppent, nous pressent et nous menacent.

La retraite de M. Buffet est, sans doute, fort regrettable; mais, à notre avis, dit le *Salut public*, il ne faudrait pas lui donner une importance qu'elle n'a pas. Le ministère est personnifié surtout en M. E. Ollivier, qui en est le véritable chef. « Dès le premier jour, dit la *France*, la pensée, la mission et la force du cabinet du 2 janvier se sont personnifiées en M. Emile Ollivier. Il en a été tout d'abord le chef, et chacune des luttes qu'il a eu à traverser n'a fait que lui confirmer ce titre. S'il y a eu, pour le ministère, des jours de doute et de faiblesse, ce sont uniquement les jours où M. le garde des sceaux a semblé faiblir et douter lui-même. Tantes les fois qu'il a reparu sur la brèche, sûr de ses forces et de son but, il a été maître de la situation, et ses collègues en sont redevenus maîtres avec lui. La fermeté avec laquelle il vient d'y planter son drapeau et la détermination qu'il annonce de le maintenir, quoi qu'il advienne, sont donc la meilleure des garanties que, en tout état de cause, la nation peut compter sur la résolution et sur l'unité de vues qui présideront désormais à tous les actes du gouvernement. »

— *Le Peuple français*, — ou mieux son rédacteur, M. Clément Duvernois, — est dans la jubilation, la dislocation du ministère est commencée, et on devine que le seul espoir de M. Duvernois est que la retraite de M. Buffet n'est qu'un commencement:

Qu'on en finisse donc, dit-il, d'une façon ou de l'autre avec les tergiversations; des hommes qui, dans des circonstances semblables à celles que nous traversons, acceptent le pouvoir, sont tenus de savoir ce qu'ils veulent, de ne pas changer d'avis d'un jour à l'autre et de ne pas semer la défiance dans le pays alors que leur devoir est d'inspirer la confiance. Nous regrettons pour notre compte que le mot de trahison ait été imprimé dans d'autres journaux; mais, sans aller à ces extrêmes qui ne sont ni dans nos habitudes ni dans notre pensée, nous avons le droit de dire que si le cabinet s'était promis de faire échouer le plébiscite, il n'agirait pas autrement.

Que l'empereur se souvienne donc qu'en lui confiant ses destinées, la France a voulu obtenir en retour du pouvoir qu'elle donnait le repos et la sécurité; et que, de son côté, M. Emile Ollivier n'oublie pas que devant l'empereur, devant le pays et devant l'histoire, il est seul responsable de la transformation de nos institutions.

— On lit dans la *Liberté*:

« Rien ne paraît changé au Creusot; la grève continue: seulement rien n'indique qu'elle se soit étendue aux forgerons et aux mécaniciens. Le lundi étant d'ordinaire un jour de chômage, surtout le lendemain de paye, il est impossible de démêler si les ouvriers obéissent, en ne travaillant pas ce jour-là, à un mot d'ordre ou à leurs convenances particulières. Demain mardi la situation sera mieux dessinée. On nous assure cependant que la grève, en admettant

qu'elle se déclare parmi les forgerons et les mécaniciens, sera très combattue par un grand nombre d'ouvriers bien décidés à n'y point prendre part.

Quant à la grève générale annoncée pour le 10 avril, les renseignements que nous avons recueillis ne nous permettent pas encore d'en apprécier la gravité. A Paris, les ouvriers de la maison Cail se sont mis en grève samedi.

Les nouvelles des départements signalent plusieurs grèves locales, mais jusqu'à présent il est impossible de bien saisir les rapports qui peuvent exister entre les grèves isolées des départements et celles des grands centres industriels. »

**Italie.** *Florence, 10 avril.* (Corresp. partic. de la GAZETTE.) — Vous le savez déjà sans doute: après trois jours de débats passionnés sur le projet Sella, la Chambre a adopté par 168 voix contre 112 la proposition de M. Minghetti. Au lieu d'une seule commission de 21 membres, nous en avons quatre, dont trois de 7 membres chacune pour l'armée, l'instruction publique, la législation et la justice, et une de 14 membres pour les autres objets. Toutes doivent faire leur rapport pour le 1<sup>er</sup> mai. La discussion recommencera le 9. Nous verrons à quoi elle aboutira. En attendant, le ministère triomphe, mais sans trop de faste. Le vote a été suivi de scènes d'une violence indescriptible.

Le fameux plan financier, qui est la cause de tout ce bruit, se divise en trois parties. La première traite des économies; la deuxième des impôts; la troisième des besoins du trésor pour l'exercice de 1870. Parmi ces besoins figure en première ligne un projet de loi en 18 articles décrétant l'incamération de la fortune immobilière des paroisses, sanctuaires et oratoires que la loi du 7 juillet 1866 reconnaît encore comme personnes morales aptes à posséder. Il n'y a pas là assurément de quoi faire tomber un ministère. Cette mesure, prise isolément, ne rencontrerait pas plus de difficultés que les précédentes du même genre. Aussi l'on s'étonne de voir deux hommes d'esprit, comme Sella et Raeli, protester en chœur de « l'excellence de leurs intentions... de leur volonté bien arrêtée d'augmenter les revenus des expropriés... de relever la position de la partie la plus laborieuse et la plus méritante du clergé... etc., etc. » Cette eau bénite de cour pouvait avoir jadis son efficacité; aujourd'hui elle fait sourire. Parlez-moi de M. de Bismark déclarant rondement qu'il prend le Hanovre parce que le roi George est l'ennemi de son maître.

Un délégué de la sûreté publique, nommé Campidelli, a été assassiné à Lugo. *L'Opinione* dit qu'il était mandé à Ravenne pour y remplacer Cattaneo. Le lendemain on assassinait encore dans la même ville un employé de la questure, ami de Campidelli. Il a été frappé à 11 heures du matin, sur la voie publique. Ceux que de pareils faits pourraient étonner outre mesure n'ont qu'à lire les *Fatti atroci* publiés à Florence en 1855 par Ph. de Boni.

Le préfet de Grosseto — la ville où devait être transféré Cattaneo — vient d'être suspendu de ses fonctions pour trois mois. On n'en dit pas la cause. Gènes, Turin et Parme sont toujours un peu agitées; les troupes y font toutes les nuits de fortes patrouilles. A Palerme on a découvert une fabrique de cartouches et un dépôt de balles et de fusils. A Florence, la police s'est livrée à des perquisitions dans presque toutes les maisons habitées par des membres de la Société *dei reduci*, mais elles n'ont eu aucun résultat. Le commandant de la division de Milan a fait une inspection très minutieuse des 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> d'infanterie. La brigade de Parme devient de plus en plus suspecte. Une enquête est aussi dirigée contre les carabiniers royaux. L'émigré romain Aristide Salvatori, directeur de *l'Agitatore* de Parme, a été arrêté et sera, paraît-il, confiné en Sardaigne avec domicile forcé. Il y a encore dans l'Apennin central bon nombre de jeunes Romagnols qui attendent en armes le signal de la lutte à laquelle on les avait appelés. — Voilà bien des faits inquiétants; je persiste pourtant à croire que l'heure du parti d'action n'est pas encore venue.

Le scandale et le mécontentement de la population étaient si grands à Venise qu'il a fallu ordonner le licenciement de 17 gardes de la sûreté publique, la permutation de 18 autres, et l'expulsion du capitaine Ventrella. L'épuration du corps va se poursuivre dans d'autres villes; le gouvernement se sent ici appuyé par l'opinion publique. Si M. Sella pouvait appliquer une mesure analogue à certaines parties de son administration, il ferait certainement plus pour les finances de l'Etat que n'ont fait et ne feront jamais tous ses *provvedimenti* passés, présents et futurs.

Il se plaide devant la cour d'appel de Gènes un procès comme on n'en voit qu'en Italie: l'objet du litige se rattache à un subside demandé par le ministre de l'instruction publique pour le collège-pensionnat de Cagliari, subside que le ministre de l'intérieur a refusé, et que le ministre des finances ne veut pas payer. Les avocats se gênent peu vis-à-vis de nos trois excellences. Je ne sais qui a tort ou raison. La sentence nous l'apprendra. — La cour d'assises de Campobasso va juger une affaire autrement grave. Il s'agit d'un individu accusé de quarante-sept homicides!

On vient de découvrir une circulaire secrète du cabinet



**Ménabrea aux préfets du royaume.** Le gouvernement leur adresse, pour être répandus parmi le clergé, quelques milliers d'exemplaires du *Janus* de Doellinger, traduit en italien.

L'abbé Caprioli, ancien secrétaire de Ferdinand II, est mort presque octogénaire, laissant une fortune considérable. Il a institué pour ses héritiers Pie IX et François II.

Le roi et la reine de Naples partiront de Rome de suite après Pâques pour se rendre au château de Schönbrunn, que l'empereur d'Autriche a mis à leur disposition.

M. Ricasoli est malade. Son état inspire quelques inquiétudes.

Le *Movimento* assure que le prince Pierre Bonaparte est arrivé à Gènes le 31 mars. Il a loué une villa dans les environs et loge momentanément à l'hôtel Feder. Vous conciliez comme vous pourrez cette nouvelle avec les assertions contraires des correspondances de Paris.

On annonce comme prochaine la publication du 3<sup>me</sup> et dernier volume de l'amiral Persano. Il traite de la guerre de 1866 et de la journée de Lissa.

Nos difficultés avec le Maroc sont en voie d'aplanissement, grâce aux bons offices de l'Espagne. Les principales conditions de l'arrangement sont déjà arrêtées entre les cabinets de Florence et de Madrid.

Je vous envoie quelques passages du discours prononcé à la Chambre par M. Morelli pour défendre sa motion sur l'abolition du serment politique. Peut-être n'est-ce point un modèle d'éloquence parlementaire, mais les idées dont il s'inspire sont très répandues parmi les membres de la gauche, et à ce titre il mérite quelque attention.

**M. Morelli.** — Si l'honorable M. Ménabrea était encore là au banc des ministres, je suis bien sûr qu'il me répéterait de sa voix la plus emphatique : Le statut est une arche sainte qu'il ne faut profaner par des modifications d'aucune sorte. Et vous, messieurs, vous allez certainement me dire que mon projet de loi ne peut être accepté, parce qu'il tend à l'abrogation de trois articles du statut. Eh bien ! à votre objection j'opposerai une demande très simple.

Croyez-vous qu'un statut, formulé, il y a 22 ans, par la monarchie de Savoie pour une glorieuse province italienne de quatre millions d'habitants, puisse encore convenir en 1870 à une nation de vingt-six millions ? Si vous l'affirmez, les faits vous donneront un démenti. (*Murmures à droite*)

Messieurs, ne nous faisons pas illusion : le royaume d'Italie est resté dans les langes, comme s'il était né d'hier ; il est paralysé, souffrant, moins par la faute de ses hommes politiques, que par le fait d'un statut mal adapté à ses besoins.

Les hommes politiques ont sans doute leur part de responsabilité dans le maintien du statu-quo, mais l'origine secrète du mal est dans le système équivoque et impuissant d'une constitution qui ne répond plus aux exigences nationales. (*Murmures et interruptions à droite. Rappel à l'ordre*).

... Nous avons le droit incontestable de tout discuter, depuis Dieu jusqu'au vermisseau, (*Nouveaux murmures à droite*) ; j'entends me prévaloir de cette grande conquête du siècle. Les lois sont faites pour les peuples et non les peuples pour les lois. Quand je vous demande la révision d'une constitution insuffisante, vous devez convenir que j'ai raison. A quoi bon cacher le mal ? Le mal qu'on veut tenir caché conduit inévitablement à la mort.

Vous m'avez quelquefois reproché de venir ici lever le bandeau qui recouvre une des plaies du pays. (*Très vives interruptions à droite. Nouveau rappel à l'ordre*)... Il n'est besoin ni de prendre conseil des hommes d'Etat, ni de nous élever bien haut. Demandez, messieurs les conservateurs, demandez à une nourrice quel effet elle produira en tenant un enfant emmaillotté pendant dix ans. La pauvre femme vous dira que cet enfant deviendra rachitique. Eh bien, le statut du Piémont est un maillot qui empêche le développement organique du royaume d'Italie, et qui ne lui permet pas d'autre accroissement qu'un accroissement rachitique. (*Murmures. Troisième rappel à l'ordre*)... Je ne détruis pas le statut (*Rires à droite*) ; je dis que le statut ne suffit plus à la nation. Permettez, messieurs, qu'on puisse parler franchement pour le bien de tous, pour le vôtre ainsi par conséquent. (*Hilarité et murmures*).

Le président. Honorable M. Morelli, le statut est le fondement de notre résurrection. On ne saurait le considérer aujourd'hui comme insuffisant.

M. Morelli. Je ne puis accepter une pareille infaillibilité. Elle ferait du parlement un concile. Le statut n'est pas le *Syllabus* ; c'est une loi, et les lois se font en conformité du

développement des temps. Je ne commets aucun mal en vous disant : messieurs, nous avons une loi insuffisante ; refaisons-la. Le statut italien est le contre-pied du nouveau droit public national fondé sur le plébiscite (*Murmures*) ; c'est l'antithèse et la violation des lois. Laissez-moi le dire (*Murmures continuels de désapprobation*) : c'est la violation du progrès et de la liberté auxquels aspire la conscience du pays....

††

(Correspondance particulière de la GAZETTE.)

Paris, 12 avril 1870.

Vous devez me pardonner de revenir toujours sur le même sujet, mais c'est l'événement du moment ; il est impossible absolument de causer d'autre chose que de la crise ministérielle. Je vais vous raconter les faits tels qu'ils se sont produits.

Hier soir on discutait beaucoup sur le départ de M. Daru. Les versions les plus contradictoires étaient mises en circulation. Les députés du centre gauche se sont réunis hier soir au Grand hôtel vers dix heures. M. Daru est arrivé dans la réunion ; son entrée a provoqué une très vive émotion. M. Daru a été immédiatement interrogé ; il a donc demandé la parole et il a exposé loyalement la situation. M. Daru a déclaré qu'il avait donné sa démission à l'empereur, mais que l'empereur, avant de prendre une détermination, avait demandé un sursis de 48 heures.

M. Daru a laissé pourtant un point dans l'ombre. Il avait vu l'empereur dans l'après-midi et il avait proposé au chef de l'Etat une transaction. Il consentait à ce que l'empereur conservât le droit d'appel, exclusivement pour le cas où il se trouverait en conflit avec un corps législatif républicain. Mais en dehors de ce cas spécial, le droit d'appel au peuple ne doit plus exister sans être environné de garanties.

L'empereur a donc demandé un délai de quarante-huit heures.

Mon opinion est que la résolution de l'empereur est bien prise. Seulement il veut par ce délai se donner le temps de former un nouveau cabinet, d'accord avec M. Emile Ollivier, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'interrègne.

Ce matin M. Emile Ollivier s'est rendu deux fois aux Tuileries dans une voiture de la cour. C'est l'empereur qui l'a mandé. On me raconte également que M. Duru s'est lui aussi rendu aux Tuileries, mais je crois savoir que l'empereur n'a pas pu le recevoir. M. Daru s'est retiré très mécontent.

Le *Journal officiel* devait aujourd'hui publier le décret nommant M. Segrès à la place de M. Buffet. Le décret était même imprimé hier soir, j'en ai vu les épreuves dans la soirée. Or le *Journal officiel* n'a rien dit. A quoi tient ce silence ? Il tient à ce que la crise persiste et s'étend et que l'on n'a pas pu remplacer aujourd'hui un ministre pour en avoir d'autres à remplacer demain.

M. Daru s'en va décidément. Tenez pour certain qu'il sera suivi par plusieurs de ses collègues. C'est évidemment un remaniement ministériel complet.

A l'instant M. de La Guéronnière vient d'être mandé aux Tuileries. On suppose que le portefeuille des affaires étrangères lui est réservé.

Dans la nouvelle combinaison qui doit être élaborée définitivement ce soir aux Tuileries, on fera figurer un ou deux sénateurs. On parle beaucoup de M. de Persigny. On a aussi vu ce personnage aux Tuileries. Ce matin encore il y est arrivé vers huit heures et n'en est sorti qu'à neuf heures.

On me dit à l'instant que M. d'Andelarre, le président de la réunion du centre gauche, vient d'arriver à la Chambre après une entrevue qu'il a eue cette après-midi aux Tuileries avec l'empereur, et qu'il annonce hautement que l'empereur refuse absolument de limiter son droit d'appel direct au peuple.

CANTON DE VAUD.

Le compte général des finances de l'Etat de Vaud, adopté définitivement et actuellement à l'impression, présente le résultat suivant :

Recettes . . . . . Fr. 3,782,168 34

Dépenses . . . . . » 3,664,528 03

soit un excédant de recettes sur les dépenses de . . . . . Fr. 117,640 31

Le montant de la fortune nette de l'Etat est de 14,327,902 francs au 31 décembre 1869.

Résultat total de la votation de dimanche.

Votants, 5667. M. Ormond, 2042 ; M. Eytel, 3349 ; voix éparses, 254. A Lutry, M. Ormond a obtenu 81 suffrages, M. Eytel, 32.

Lundi a eu lieu à Oron la seconde conférence entre les délégués des Etats de Vaud et de Fribourg et des comités longitudinal et transversal.

Tout ce que nous croyons savoir de cette réunion, dit le *Démocrate*, c'est que 1<sup>o</sup> les parties seraient tombées d'accord quant à la faculté pour chacune de procéder aux études nécessaires sur le territoire respectif des deux cantons ; 2<sup>o</sup> que le délégué du comité longitudinal aurait déclaré, au nom de celui-ci, être prêt à se charger de la construction du tronçon Payerne-Rosé, moyennant une subvention de 50,000 fr. par kilomètre.

YVERDON. — Samedi, le conseil communal a constitué la nouvelle municipalité. Il a maintenu en fonctions les quatre seuls anciens membres de ce corps qui restaient éligibles ou n'avaient pas décliné leur réélection.

— Le *Courrier de la Côte* annonce qu'au Châtelard, rière Bassins, la femme T., ensuite d'une querelle de ménage, aurait porté à son mari plusieurs coups de bêche, qui ont entraîné la mort de celui-ci.

La justice informe.

— Un chien présumé enragé, venant de Céligny, ayant parcouru le district de Nyon et ayant été abattu après avoir mordu diverses personnes, le Conseil d'Etat a ordonné le séquestre des chiens du district de Nyon.

DERNIER COURRIER

En France, la crise ministérielle n'est pas encore terminée. Des efforts sont faits de divers côtés pour engager M. Daru à retirer sa démission. On espérait hier soir une solution définitive à cet état de choses.

La grève qui a éclaté dans l'usine de Fourchambault continue. On assure que la grève s'étend dans le bassin de la Loire.

Hier, au Corps législatif, M. Jules Ferry a fait l'interpellation annoncée au sujet de la suppression des cours de la Faculté de médecine.

M. Segrès a soutenu les mesures prises à ce sujet, et a ajouté que si les troubles recommencent le 1<sup>er</sup> mai, l'école sera licenciée.

M. Gambetta a présenté un projet de loi concernant la période plébiscitaire et a demandé l'urgence. M. Emile Ollivier a combattu ce projet. La Chambre a repoussé l'urgence par 170 voix contre 57.

M. d'Andelarre est allé hier aux Tuileries, mais il n'a rien obtenu de l'empereur relativement à la question plébiscitaire.

M. Devienne a présenté son rapport au Sénat sur le sénatus-consulte proposant diverses modifications déjà signalées.

M. Ollivier a dit qu'il proposerait le 13 à la Chambre de s'ajourner depuis jeudi jusqu'après le plébiscite, lequel aura lieu le 1<sup>er</sup> ou le 8 mai, suivant le vote du Sénat.

M. Jules Ferry a annoncé pour aujourd'hui une interpellation sur le complot, mais M. Emile Ollivier a déclaré qu'il ne répondrait pas.

Dépêches télégraphiques.

**Liverpool, 13 avril.** — Le général Camara a défait Lopez à Aquimana. Lopez a refusé de se rendre ; il a été tué pendant la bataille. Son armée est prisonnière.

**Londres, 13 avril.** — Les Chambres sont ajournées jusqu'au 5 avril.

**Madrid, 13 avril.** — Conformément aux conclusions du ministère public, le duc de Montpensier a été condamné à un mois d'éloignement de Madrid et à 50,000 fr. d'indemnité en faveur des enfants de don Henri de Bourbon.

**New-York, 10 avril.** — Coton, 23 1/2 — Or, 13 3/7.

EDOUARD FEHR, éditeur.

Séances publiques et gratuites pour hommes, offertes par la Société d'utilité publique, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du soir.

Judi, 14 avril. M. le Dr Dufour parlera de la structure et de l'hygiène des yeux.

Bourse de PARIS, du 12 avril 1870.

	Précédente clôture	Dernier cours		Précédente clôture	Dernier cours		Précédente clôture	Dernier cours
3 % Français	73 50	73 65	Actions chemin du Nord	1175 —	1175 —	Obligations Nord	353 —	353 —
5 % Italien	55 15	55 35	» Orléans	901 25	965 —	» 3 % Ouest	339 50	338 25
6 % Etats-Unis	103 3/4	103 1/2	» Paris-Lyon-Méd.	1028 75	1035 —	» Lyon-Genève 57	334 —	.....
5 % Turc	48 —	48 15	» Est	617 50	615 —	» Lomb.-Sd.-Autr.	245 70	243 50
Banque de France	2815 —	2815 —	» Ouest	608 75	605 —	» Domaniales 66	258 —	260 —
Credit foncier	1275 —	1277 50	» Midi	650 —	647 50	» Transatlantiques	395 —	396 50
Gaz parisien	1705 —	1705 —	» Autrichiens	786 25	797 50	» Nord-d'Espagne	166 —	167 —
Canal de Suez	276 25	302 50	» Lombards	440 —	443 75	» Portugais	113 —	113 —
Société générale	590 —	597 50	» Nord-Espagne	65 —	65 —	» Vict.-Em. 1863.	327 50	.....
Credit mobilier	265 —	268 75	» Saragosse	83 50	82 —	» Saragosse	181 50	182 —

Bourse de GENÈVE du 13 avril 1870.

	Précédent	Dernier
Ouest-Suisse	95 —	.....
Central	530 —	530 —
Gaz de Marseille	472 50	.....
Gaz belge	435 —	.....
Credit lyonnais	520 —	.....
Obligations Ouest-Suisse 56-57.	416 —	416 25
Emprunt Ouest-Suisse 79	101 3/4	.....
Oblig. lombardes	246 —	244 —
» Livournaises	165 —	.....
» Méridionales d'Italie	169 —	169 50
» Domaniales d'Italie	440 —	438 75
» Tabacs	452 50	451 25
6 % Etats-Unis	513 75	513 75
Banque fédérale	366 —	.....

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse.

Fédéral 103 1/4



**AVIS**

Le poste de maître de langue française à l'école secondaire du district du Lac étant vacant par démission, un concours est ouvert pour y pourvoir.

Heures de leçons : 32 au maximum. Vacances 9 semaines.

Traitement fixe, tout compris : 2000 fr. — La loi et le règlement spécial de l'école déterminent les devoirs qui incombent à ce poste. — La connaissance de la langue allemande est nécessaire.

MM. les aspirants auront à s'adresser d'ici au 30 avril 1870, à la secrétairerie de ville.

Morat, le 4 avril 1870.

Par ordre :

(361) **La Secrétairerie de ville.**

Un homme, dans la force de l'âge, actif et pouvant fournir les meilleures recommandations, parlant l'allemand et le français et ayant déjà acquis quelque expérience dans les affaires, cherche une place de directeur ou de gérant dans une entreprise industrielle. Il se chargerait aussi de la conduite de travaux ou de la représentation d'une maison ayant une spécialité, chauffage, etc. Adresser les offres aux initiales B. D. 30, à MM. Haasenstein & Vogler, Lausanne. [H 70 Lne]

Dans une famille de la Chaux-de-Fonds, on demande une servante sachant bien faire un ménage et parlant français. Pour les renseignements, s'adresser à l'agence de publicité de MM. Haasenstein & Vogler à Bâle. [H 1192]

Pour donner plus d'extension aux affaires d'un établissement industriel situé dans l'une des grandes villes de la Suisse romande, et dont les produits sont d'écoulement dans le pays et de vente assurée, on demande un bailleur de fonds ou associé, avec un apport de 30 à 50 mille francs. Sécurité et rendement très avantageux des capitaux. Les offres portant les initiales F. S., 218, sont reçues à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Genève. (H. 933-X.)

Un jeune Allemand sachant passablement le français, désire entrer comme instituteur dans une famille ou pensionnat où il recevrait en échange des leçons de français. Adresser les offres aux initiales B. F. 32, à MM. Haasenstein et Vogler, Lausanne. [C 362]

Une demoiselle de 24 ans, ayant l'habitude du commerce, désire une place de demoiselle de magasin. Adresser les offres aux initiales B. L., 38, à MM. Haasenstein et Vogler, à Lausanne. [400]

PENSION. Dès le mois de juin prochain, la pension de M. Cart, pour élèves des collèges et de l'école industrielle de Lausanne, sera transférée aux Belles-Roches (avenue Davel). Vie de famille, surveillance attentive et prix modéré. Pour prospectus et nouvelles conditions s'adresser directement à M. le professeur Cart, rue du Valentin, 2, Lausanne. [17]

ON DEMANDE une première femme de chambre pour voyager et une autre pour Genève. Des cuisinières pour hôtels et maisons bourgeoises. S'ad. à l'agence générale, rue Rousseau, 13, Genève. [C 390]

ON DEMANDE à acheter un fonds de commerce, à Lausanne, ayant une bonne clientèle et pouvant constater de bons résultats. S'adresser par lettres affranchies, à M. S. E. O. Bankwitz, agence allemande, rue du Commerce, 10, à GENEVE. (H. 4165-X)

ON DEMANDE de suite pour Milan, ainsi que pour de grands hôtels de la Suisse française, plusieurs filles de chambre expérimentées et pouvant fournir des renseignements suffisants.

S'adresser au bureau CLAVEL-CONTESSÉ, Vevey. (363)

ON DEMANDE pour entrer de suite, comme garçon de magasin dans un commerce de fer et quincaillerie d'une ville du canton de Vaud, un jeune homme bien recommandé qui soit déjà au courant de la partie. Adresser les offres franco aux initiales B. K. 37, à MM. Haasenstein et Vogler, Lausanne. [H 88 L]

ON DEMANDE pour mai ou juin une cuisinière vaudoise sachant faire un bon ordinaire et capable de diriger un grand ménage. S'adresser à Mme Pache-Vallecard, rue de Bourg, Lausanne. [C 397]

ON DEMANDE pour le 1er ou le 25 juin, une cuisinière, propre, active, de bonne volonté et ayant quelques années de service, pour une campagne aux abords de Lausanne. S'adresser à Mme Im-Thurn, derrière la chapelle des Terreaux, Lausanne. [C 399]

**PRESSIONS POUR LA BIÈRE**  
Fontaines riches et simples, garanties.  
**CHANAL & RAYMOND**  
GENÈVE (H 1150 X)

**AVIS**

L'administration de l'union typographique met au concours le poste de gérant de son imprimerie. — Les personnes disposées à postuler cette place, sont invitées à s'adresser par écrit à l'administration de l'union typographique, 18, rue Léopold-Robert, Chaux-de-Fonds. Elles pourront, en outre, prendre connaissance des charges, conditions et appointements, attachés aux fonctions de gérant, auprès de MM. Claude Vuagneux, président, ou Paul Sandoz, vice-président du conseil d'administration de l'union typographique.

L'administration met en outre au concours le poste de **prote** de son imprimerie, et invite les personnes capables d'en remplir les fonctions à s'adresser sans délai au bureau, 18, rue Léopold-Robert, Chaux-de-Fonds. [376]

**Pour les maladies de poitrine ET DES POUMONS**

Les boules de gomme arabe préparées avec les plantes les plus salutaires, sont un remède qui a toujours été employé avec un plein succès contre les rhumes invétérés, maux de poitrine, enrhouements, maux de cœur et de poumons de toute espèce. Ces boules produisent leur effet bienfaisant dès le premier emploi, d'une surprenante manière contre les crampes et la coqueluche, provoquant l'expectoration des anciennes glaires stagnantes et guérissent en peu de temps le rhume le plus violent.

Prix de la boîte, 65 cent., 1/2 boîte 35 cent. Les dépôts se trouvent chez MM. Doebeli, pharmacien, à Lausanne; Caspari, id., à Avenches; Klunge, id., à Aubonne; Trissler, id., à Vevey; Fröhlich, id., à Rolle; Schmidt, id., à Vernex-Montreux; Buenzod, id., à Morges; J. Archinard, id., Cossonay. [H 1013 X]

**LE BITTER hygiénique** essentiellement apéritif, tonique et digestif, est le produit rationnel d'une heureuse combinaison de plantes amères dont les salutaires effets ne sauraient être contestés.

Pris avant le repas à la dose d'un petit verre, il excite l'appétit, et réalisant un progrès réel, il tonifie et active la digestion.

Bu avec une égale partie de sirop de sucre étendu d'eau, il forme la boisson la plus saine, la plus agréable et la plus rafraîchissante qu'il soit possible de désirer.

Ses propriétés balsamiques et fébrifuges le font rechercher comme préservatif des fièvres et des maladies épidémiques.

Le **bitter** hygiénique se trouve dans tous les bons cafés et chez tous les négociants de liqueurs, épiciers, confiseurs, etc.

BONNIOL, père, fils & Co, MARSEILLE

[H 1145]

**MAGASIN E. SANDOZ-GENDRE**

**ORFÈVRE & BIJOUTIER**

3, Ronde, 3,

**CHAUX-DE-FONDS**  
anciennement rue Neuve, 4

Achat, fonte & rassemblement de matières **D'OR & D'ARGENT**

Toujours un joli choix d'orfèvrerie et de bijouterie au titre et contrôlée. — On expédie sur commande et l'on se charge de tout raccommodage dans ces articles. Prompte exécution. (H 1080 X)

**Changement de domicile**

Ch. DEMARTINES, chapelier, rue du Pont, 1, Lausanne, devant transférer sous peu son magasin montée St-François, 12, vendra dès ce jour, à prix réduits, un grand parti de chapeaux, casquettes en tous genres.

Son assortiment en coiffures et articles militaires sera toujours des plus complets. (H 6 Lne)

**A LOUER** pour la St-Jean, à Vevey, rue du Centre, 4, maison Rossi, près la poste,

un grand magasin

à trois montres pour étalage et appartement au 1er. Communication indépendante. [295]

**A LOUER** de suite un joli salon à alcove et un cabinet meublé, exposés au soleil. S'ad. aux initiales B. M. 39, à MM. Haasenstein et Vogler, Lausanne. [C 401]

**A LOUER A NYON**

pour le 10 juillet prochain, un grand magasin, soit atelier de serrurier avec forge, soufflet, étaux, enclumes, outils divers, le tout pour un prix raisonnable, surtout si on tient compte de la position et des conditions exigées. S'adresser à M. Elie Golay ou à M. Noguét-Vinet, à Nyon. [345]

**Maison à louer pour le 25 Juin**

Au quartier des Belles-Roches, une maison contenant 11 pièces et dépendances, parfaitement construite, avec jardin et verger. — Eau dans la maison. — S'adresser à M. F. Paquier, notaire, Lausanne. [H 87 b. L]

**OBLIGATIONS LIÈGE - LIMBOURG**

La souscription aux

**8000 obligations**

du chemin de fer de

**Liège - Limbourg**

ouverte du 7 au 9 avril, s'est élevée au chiffre de 8889 obligations.

MM. les souscripteurs ne recevront donc que 90 % du chiffre qu'ils ont demandé. Bâle, le 11 avril 1870. Banque commerciale de Bâle.

**Machines à coudre américaines**

chez Charles Schnyder, coutelier, rue de Bourg, 26, Lausanne

Grand assortiment de machines à coudre de Grover et Baker, à Boston, pour familles et couturières, machines pour salon, renfermées dans un buffet élégant, faisant la couture la plus solide et la broderie.

Machines pour tailleurs, ayant un espace de 30 centimètres pour passer l'ouvrage.

Machines Wheeler et Wilson, particulières pour lingerie.

Machines à faire les boutonnières comme tout autre ouvrage.

Nouvelles machines à coudre pour cordonniers pour remettre les élastiques.

Petites machines silencieuses et autres avec ou sans table.

Machines perfectionnées pour visser la chaussure le plus solidement (ne pas les confondre avec les anciennes).

Appareils pour ces machines les plus nouveaux. — Apprentissage gratuit. — Garantie réelle. — Vente de soie et de coton. — Racommodage de vieilles machines dans mon atelier. [24]

**Vente de propriété de rapport et d'agrément**

A vendre à La Sarraz (canton de Vaud, Suisse), à cinq minutes du bourg et de la gare du chemin de fer de Jougne, une propriété d'utilité et d'agrément, composée d'une habitation de construction récente, élégante, avec vitrages à l'extérieur pour serre. — Dépendances, écuries, remises, etc.

Vaste jardin fermé de murs avec pêcherie, fontaines, plantations d'agrément. Environ 8000 perches de terre en culture. Prairies, bois et bosquets.

Cette propriété est dans une position agréable et salubre. Le cours d'eau la Venoge, la borde sur sa longueur. De nombreuses promenades au travers des bosquets conduisent jusqu'à la Tinde-Confians, un des endroits les plus pittoresques du bas Jura.

Cette campagne conviendrait à une famille. Elle serait aussi bien appropriée pour un pensionnat. — S'adresser chez MM. les hoirs Sig<sup>d</sup> Marcel, banquiers, à Lausanne. (H 45 Lne)

**EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG**

Fabriqué à FRAY-BENTOS (Amérique du Sud)

COMPAGNIE LIEBIG, LONDRES

**GRANDE ÉCONOMIE POUR LES MÉNAGES**

Préparation de bouillon à la minute, revenant à un tiers du prix de celui fait de viande fraîche. — Amélioration de potages, sauces, ragouts, légumes, etc.

Excellent fortifiant pour malades et convalescents.

Deux Médailles d'Or, Paris 1867. — Médaille d'Or, Havre 1868

Le grand diplôme d'honneur — La plus haute distinction — Amsterdam 1869

Prix de détail pour toute la Suisse :

Pot de 1 liv. ang.	Pot de 1/2 liv. ang.	Pot de 1/4 liv. ang.	Pot de 1/8 liv. ang.
à fr. 12,—	à fr. 6,25	à fr. 3,50	à fr. 1,90

Exiger sur chaque pot les signatures

*J. Liebig et M. H. Mannel*

En vente chez les marchands de comestibles, droguistes, épiciers et pharmaciens.

Dépôt à Lausanne chez M. H. Mannel, fils, rue de Bourg, 9.

S'adresser pour la vente en gros aux correspondants de la Compagnie : M. Hermann WEBER, Bâle; MM. WEBER et ALDINGER, Zurich & Saint-Gall. (H 1066)

**CRAMPES ÉPILEPTIQUES [EPILEPSIE]**

Guérit par corresp. le méd. spécial pr l'épilepsie, Dr O. KILLISCH, Berlin, Louisenstrasse, 45. — Plus de cent personnes déjà guéries. (H 1 B)

**Pour hôtels et pensions**

A vendre chez J. Grossen, jardinier, à Sion, dix jolis grenadiers de 4' à 5' de hauteur, bien formés, dans des vases en chêne. — Prix, 20 fr. la paire. [394]

**Usine à vapeur à Lausanne**

A vendre à Lausanne, pour cause de partage, une usine à vapeur en pleine activité, sans concurrence, existant depuis quelques années et qui offre un rendement assuré à une personne active et intelligente. S'adresser à M. J. Krayenbühl, notaire, Lausanne. [H 55 L]

**Domaine à vendre ou à louer**

On offre à vendre ou à louer, pour le 11 novembre prochain, un domaine situé en Savoie, dans le voisinage de Thonon, de la contenance de 100 journaux, soit 100 poses vaudoises, consistant en jardins, vergers, prés et champs, bâtiments de ferme et machine à battre mue par eau, avec toutes les dépendances nécessaires à une exploitation agricole.

En cas de vente, on pourrait joindre à cette propriété environ 60 journaux, soit 60 poses vaudoises de bois taillis et de hautes futaies. S'adresser en l'étude des notaires Vallotton, à Lausanne. (H 85 L)

**Vente volontaire**

AUX

**ENCHÈRES PUBLIQUES**

DU BATEAU A VAPEUR

**LA FLÈCHE**

Le samedi 16 avril 1870, à 10 heures du matin et par le ministère de M. Goncet, huissier et sur le bateau en station au quai du Mont-Blanc, aura lieu la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bateau à vapeur la Flèche avec ses agrès, mobilier et accessoires, conformément à l'inventaire dressé.

Mise à prix : 18,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de M. Schueh, Grande-Rue, 13, sur le bateau au mécanicien Clerc, ou à l'huissier soussigné.

J. GONCET, huissier, Cité, 3, Genève.